

Décision relative à une demande de changement de composition d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de changement mineur de composition du produit phytopharmaceutique BOGOTA

de la société SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER

enregistrée sous le n°2018-1906

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 25 novembre 2019,

La modification de la composition intégrale du produit référencé ci-après est accordée en France, sous réserve du respect de la composition du produit autorisée dans les conclusions de l'évaluation.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	BOGOTA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SOCIETE FINANCIERE DE PONTARLIER 11, boulevard de la grande Thumine Parc d'Ariane - Bât B 13090 AIX-EN-PROVENCE France
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	150 g/L – éthéphon 300 g/L - chlorure de chlorméquat
Numéro d'intrant	2100343
Numéro d'AMM	2110153
Fonction	Régulateur de croissance
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le,

09 DEC. 2019


Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)